

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages..... 1 000 F ● 48 à 60 pages..... 1 500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F	● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F	● Récépissés de déclarations d'Associations... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 20 000 F ● Avis d'immatriculations..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F
<i>N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME</i>		

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Kara, Bassar, Bafilo et Kante.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition n° 04974-RK déposée le 08/04/22. M. DAGBO Kodjovi, profession : Revendeur demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 39ca situé à Kétao connu sous le nom de Piyawaï Préfecture de la Binah et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot N° 81, à l'Est par les lots N° 83 et 84 et à l'Ouest par le lot N° 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 04975-RK déposée le 08/04/22. M. AKPAMOURA Koffi, Profession : Officier des FAT demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 82ca situé à Kanté connu sous le nom de Hourta Préfecture de la Kéran et borné au Nord par les propriétés ATAMPA et KOKOU, au Sud par une route pratiquée de 18m, à l'Est par la propriété LANDROU et à l'Ouest par la propriété AHORO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 04976-RK déposée le 08/04/22. Mme ACKLA Essossimna, profession : Gestionnaire demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 00ca situé à Kara connu sous le nom de Atchangbadè Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une route non dénommée de 50m, au Sud et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 14m et de 16m et à l'Ouest par la propriété MIZOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06157-RK déposée le 26/12/22. M. POROSI Akilisso, profession : Economiste demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 13ca situé à Kara connu sous le nom de Poutou Préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est par la propriété TELOU, au Sud et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 24 et de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06158-RK déposée le 26/12/22. M. TOMBEGOU Bawina, profession : Garde Malade demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 69ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°94, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par les lots N°97 et 98.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la dame NDEDI BWETAHA Béatrice et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06159/RK déposée le 26/12/22. M. AWISSI Yao profession : Revendeur demeurant et domicilié à Kéto, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 39a 83ca situé à Pagouda connu sous le nom de Kéto Préfecture de la Binah et borné au Nord par la propriété PEKELI, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la route Kéto - Pagouda.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06160-RK déposée le 26/12/22. M. GNON Amoudane, profession : Revendeur demeurant et domicilié à Guérin-Kouka, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 73ca situé à Guérin-Kouka Connu sous le nom de Guérin-Kouka Préfecture de Dankpen et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par la propriété FAGMA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06161-RK déposée le 26/12/22. M. LAPTIO Kpèrou, profession : Entrepreneur demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 59ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par l'emprise d'une rigole et à l'Est par la propriété KALEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06162-RK déposée le 26/12/22. Mme WELABALO Tchanda, épouse KPANDJAO, profession : Enseignante demeurant et domicilié à Pagouda, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 03ca situé à Pagouda connu sous le nom de Kéto Préfecture de la Binah et borné au Nord par les lots N°03 et 05, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N°06B et 02 et au Sud par une rue non dénommée de 26m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06163-RK déposée le 26/12/22. M. ELOH Kodjo, profession : Enseignant Chercheur demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété SOYE, au Sud-Est par une rue non dénommée de 12m et au Sud-Ouest par la propriété DABANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06164-RK déposée le 26/12/22. M. WALLA Don-Wazou, profession : Technicien en Génie Civil demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca situé à Kara connu sous le nom de Pya Préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est par la propriété TCHAMAN, au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 16m, au Sud-Est par la propriété ASSIH et au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06165-RK déposée le 26/12/22. M. MALAZIWE Ezzo-Djelinam, profession : Mainteneur demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est, au Sud-Ouest et au Sud-Est par la propriété SOYE et au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à WAIBENA Babiwa Katassou et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06166-RK déposée le 26/12/22. M. AGATE Mandassimi, profession : Religieux demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 27ca situé à Kara connu sous le nom de Kara-Sud Préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°191, au Sud par le lot N°212, à l'Est par le lot N°214B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06167-RK déposée le 26/12/22. M. TCHABOU Assih Dedediwe, profession : Entrepreneur demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 58ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè Site1B Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par les lots N°981a et 982b et à l'Ouest par une rue de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06168-RK déposée le 28/12/22. M. BONFOH Miradji, profession : Anthropologue demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à Kara connu sous le nom de Agnaram Préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°165, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot N°166B et à l'Ouest par les lots N°162 et 163.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06169-RK déposée le 28/12/22. M. AMAH Bayodina, profession : Greffier en Chef demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à Kara connu sous le nom de Adabawere Préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EDJEU et au Sud par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06170-RK déposée le 28/12/22. M. AMAH Bayodina, profession : Greffier en Chef demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 06ca situé à Kara connu sous le nom de Bohou Préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGNIBA, au Sud par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par la route du centre émetteur de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06171-RK déposée le 28/12/22. M. AMAH Bayodina, profession : Greffier en Chef demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 15ca situé à Kara connu sous le nom de Wélou Préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 14m, au Sud-Ouest par la propriété TELOU, au Sud-Est par une rue non dénommée de 14m et au Nord-Ouest par la route Kara- Kabou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06172-RK déposée le 28/12/22. M. LOKING Essodina, profession : Enseignant demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 72ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est, au Sud-Est et au Nord-Ouest par la propriété ASSALI et au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TASSITOM Komivi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06173-RK déposée le 28/12/22. M. LOKING Essodina, profession : Enseignant demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 43ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot N°233, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot N°141B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TCHEDIE Essohanam Sabine et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06174-RK déposée le 28/12/22. M. SANUSSI Sroudy, profession : Environnementaliste demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 19ca situé à Kara connu sous le nom de Abouda Préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Koulouma, à l'Est et au Sud par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06175-RK déposée le 28/12/22. M. NONDOWOUDOU Eyayomewè, profession : Ingénieur en Génie Electrique Résident en Amérique, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 32a 17ca situé à Kara Connu sous le nom de Somdina Préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la route Somdina Haut- Somdina Bas de 30m et au Sud par la propriété TCHANDAO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06176-RK déposée le 29/12/22. M. ALEDIAkoussoulou, profession : Revendeur demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 19ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 16m, au Sud-Ouest par la propriété ADIA, au Sud-Est par une rue non dénommée de 8m et au Nord-Ouest par la propriété TCHAGAI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06177-RK déposée le 29/12/22. M. PAKOU Tchamiedema, profession : Revendeur demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 45ca situé à Kara connu sous le nom de Kpédah Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 14m, à l'Est par la propriété LALABIA, au Sud et à l'Ouest par la propriété N'GASSIBOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06178/RK déposée le 29/12/22. M. ALAI Pyaabalo, profession : Environnementaliste demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 09a 80ca situé à Kara connu sous le nom de Agbang Préfecture de la Kozah et borné au Nord par la propriété TCHAMDJA, au Sud par la propriété KOLA, à l'Est par les propriétés ATAKOUNA et AGNINDOU et à l'Ouest par l'emprise de la rivière Seiyó.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06179-RK déposée le 29/12/22. M. TAKOUGNADI Nèyo, profession : Officier des FAT demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 34ca situé à Kara connu sous le nom de Chaminade Nord Préfecture de la Kozah et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est par le lot N°19 et à l'Ouest par le lot N°17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06180-RK déposée le 29/12/22. M. ADANLETE ADJANO Assiongbon, profession : Enseignant Chercheur demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 19ca situé à Kara Connu sous le nom de Kpédah Préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MEBA et au Sud par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06181/RK déposée le 29/12/22. M. ABI Abalo, profession : Officier des FAT demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 70ca situé à Kara connu sous le nom de Kandjidè Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud par le lot N°587, à l'Est par le lot N°585 et à l'Ouest par le lot N°583.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06182-RK déposée le 29/12/22. M. ADJI Tchalla, profession : Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme triangle irrégulier d'une contenance totale de 09a 42ca situé à Kara connu sous le nom de Tchitchao Préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HILIM, au Sud par la propriété NIMAN et à l'Est par un jardin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06183-RK déposée le 29/12/22. Mme MALAROU Gnimdou, profession : Agronome demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca situé à Kara connu sous le nom de Abouda Préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MALOUTOLOU et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06184-RK déposée le 30/12/22. M. APENYUIAGBA K. Nyuime Semeno, profession : Technicien Supérieur Electrotechnique demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est respectivement par des rues de 14 et de 10m, au Sud par la propriété KADJA et à l'Ouest par la propriété DONGO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à APENYUIAGBA Warren Blessing et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06185-RK déposée le 30/12/22. Mlle HOUEDJI Mawuton Nadia, profession : Revendeuse demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 35ca situé à Kara connu sous le nom de Anaïdè Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété PATALINDE et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06186-RK déposée le 30/12/22. M. CHANGO Assam Botobawi, profession : Inspecteur des Impôts demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 03ca situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot N°2057, à l'Est par le lot N°2060 et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers de Feu CHANGO Bawbadi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06187-RK déposée le 30/12/22. M. TCHEYI Haringa Yaou, profession : Ingénieur Télécom demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 60ca situé à Kara connu sous le nom de Kara Préfecture de la Kozah et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06188-RK déposée le 30/12/22. M. TCHEYI Haringa Yaou, profession : Ingénieur Télécom demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMAH et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06189-RK déposée le 30/12/22.
M. TCHEYI Haringa Yaou, profession : Ingénieur Télécom
demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant
de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande
l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise
d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant
la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a
27ca situé à Kara connu sous le nom de Soundou-Low
Préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est et au Sud-
Est par une rue de 14m, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest
par la propriété AGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa
connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels,
actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06190-RK déposée le 30/12/22.
M. TCHEYI Haringa Yaou, profession : Ingénieur Télécom
demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant
de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande
l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise
d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant
la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de
18a 11ca situé à Kara Connu sous le nom de Tchitchaou
Préfecture de la Kozah et borné au Nord par la propriété
KPATCHA, au Sud par la propriété ADJANLA, à l'Est par
une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa
connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels,
actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06191-RK déposée le 30/12/22.
M. ASSIOU Fedougban, profession : Gestionnaire
demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant
de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande
l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise
d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant
la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a
66ca situé à Kara connu sous le nom de Atchangbadè
Préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est par des
rues de 14m chacune, au Sud par une rue de 20m et à
l'Est par la propriété ASSIOU

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa
connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels,
actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
Essoham K. LABARI

Dépôt légal n° 01 quarto
Imp. TOMETY N° Régistre 039634 /
90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86